

## ANNEXE 1 : Obligations du bénéficiaire après octroi de l'aide

L'obtention d'une aide régionale engage le bénéficiaire à des obligations d'information, de promotion, de communication et de remise de matériels et de documents énumérées dans la convention signée entre lui et la Région.

L'entreprise de production s'engage notamment à :

- informer dans les meilleurs délais la Région de toute modification significative des caractéristiques de l'œuvre ainsi que de son plan de financement puis d'informer régulièrement la Région des diffusions de l'œuvre (sélections dans les festivals, ventes à l'étranger, ...)
- Adresser par courrier électronique avant le début du tournage d'une fiction un plan de travail puis, dès que disponibles, les feuilles de service ;
- remettre une copie de la bible de tournage, le cas échéant ;
- faire figurer le soutien de la Région au générique de l'œuvre et sur tous les documents promotionnels, le cas échéant en partenariat avec le CNC ;
- sauf cas particulier dûment autorisé par la Région, à présenter l'œuvre en avant-première en Occitanie en présence, si possible, du réalisateur (et, le cas échéant, des principaux collaborateurs artistiques ou techniques)<sup>3</sup> ;
- à faciliter la présentation de l'œuvre à l'occasion des manifestations soutenues par la Région et des projections destinées au jeune public ;
- à remettre à la Région, dès l'édition de chaque matériel :
  - un dossier de presse (sur support numérique)
  - un jeu d'affiches du film

Le non-respect d'une ou plusieurs de ces obligations peut entraîner la baisse ou l'annulation de l'aide financière et le remboursement des sommes éventuellement déjà versées.

---

<sup>3</sup> Le bénéficiaire (ou son mandataire) assurera la logistique et les frais de cette manifestation. Dans le cas où la Région souhaite s'associer à cette présentation, le lieu et la date seront choisis en concertation avec la Région et les invitations seront réalisées conjointement. Dans l'éventualité d'une avant-première officielle de l'œuvre en dehors d'Occitanie, la Région sera associée à cette présentation. Les invitations seront définies conjointement et ne donneront pas lieu à des frais supplémentaires de la part du bénéficiaire.